

En 2025, l'EPL a 40 ans

Épisode 5 : La réforme Haby de 1975 : on arrête de séparer le bon grain de l'ivraie

On a vu que la démocratisation de l'enseignement scolaire, notamment dans les collèges, est bien lancée à partir des années soixante jusqu'au milieu des années soixante-dix. La poussée de la scolarisation se confirme par le passage de deux à trois millions d'élèves qui subissent toutefois un aiguillage scolaire les orientant dans différentes filières et même différents établissements puisque persiste encore dans le premier cycle les CEG et les CES.

La loi Haby du 11 juillet 1975 supprime la distinction entre les CES et les CEG qui deviennent tous des collèges. Elle met fin à l'organisation de la scolarité en filières, c'est le collège unique où s'établit l'hétérogénéité des classes, les différences de niveau scolaire sont traitées par des actions de soutien et d'approfondissement. Le BEP (brevet d'études du premier cycle) disparaît et est remplacé par le brevet des collèges. La loi Haby, qui va prendre effet à la rentrée 1977, précise également que les lycées et collèges ne se différencient plus par leur statut juridique mais par leurs fonctions, ils constituent les uns et les autres, en application du décret n°76-1305 du 28 décembre 1976 qui régit leur organisation administrative et financière, des établissements publics nationaux d'enseignement à caractère administratif.

La réalisation de l'école unique est une idée de gauche, qui apparaissait en filigrane dans les contributions du Front populaire, du Conseil national de la Résistance et qui sera mise en œuvre par la droite. Ce n'est pas un paradoxe politique mais plutôt la conjonction de deux logiques parallèles. Pour les progressistes les élèves doivent être orientés selon leurs résultats et non selon leur milieu dans une démarche sociale, pour le camp opposé, la Nation ne peut se permettre de négliger des talents, l'élite scientifique et technique dont le pays a besoin doit être recrutée sur le plus large vivier possible, c'est une démarche économique.

Cette réforme de grande ampleur va bouleverser le paysage scolaire. C'est l'époque du slogan « *on construit un collège par jour* », on verra plus tard que les procédés industrialisés de construction et les délais raccourcis de livraison pourront être source de drame (Cf : tragédie Pailleron). En une quinzaine d'années, 2500 collèges vont sortir de terre. Au ministère c'est le Directeur général de l'organisation scolaire et des programmes, le recteur Capelle qui est à la manœuvre. Il envisage des collèges relativement importants de plus de 300 élèves ce qui suppose une population d'au moins 4000 habitants mais sous la pression des élus locaux et des inspecteurs d'académie on va voir apparaître en zones rurales de tout petits collèges à une classe par niveau. Pour rationaliser la situation le ministère répondra par la création d'un outil de gestion toujours actuel : la carte scolaire. Dans ce nouveau collège les structures et organisations sont unifiées mais pas les personnels enseignants. On va conserver deux types d'enseignants aux cultures pédagogiques différentes, les certifiés et agrégés d'un côté et les PEGC (professeurs d'enseignement général des collèges) de l'autre. L'administration ministérielle pariait sur une osmose, une hybridation entre ces deux corps mais comme souvent dans ces circonstances, c'est l'attraction de la corporation la plus prestigieuse qui l'emporte et en 1980 80% des PEGC, professeurs initialement bivalents n'enseignait plus que dans une seule discipline, il ne restait plus au ministère qu'à entériner cette évolution, le corps des PEGC sera mis en extinction en 1986.

La réforme Haby a répondu à la massification scolaire et à la démocratisation de l'enseignement mais n'a pas fait disparaître les pesanteurs sociologiques et l'hétérogénéité des publics. Ces nouveaux élèves qui arrivent dans le premier cycle du secondaire et qu'on doit garder jusqu'à la fin de la scolarité obligatoire à 16 ans imposent des difficultés de gestion et d'adaptation, les incivilités font leur apparition, par ailleurs la multiplicité des collèges va provoquer des inégalités entre établissements. Le corps enseignant, mal préparé et mal formé à l'éducation de publics parfois turbulents se trouve confronté à des injonctions contradictoires : assurer une formation scolaire de base à tous les élèves et préparer certains à des études longues.

Dès le début des années quatre-vingt, pour lutter contre l'échec scolaire, des modifications et des aménagements seront apportés au collège unique. Plusieurs experts pédagogiques (Legrand, Dubet, Joutard) dont on parlera dans le prochain épisode livreront des rapports proposant des solutions de remédiation.

Roland Delon (roland.delon@aji-france.com)

VI D L'ASSOCIATION